

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES

Local n° 902

10 Rue Jean Gilles

31100 TOULOUSE

Tel : 05 61 44 88 33 (de 14 h à 17 h)

E-mail : ciah31@free.fr

Site : <http://handi.social.free.fr/ciah31.html>

Toulouse, le 20 janvier 2011

À l'attention de
Monsieur Pierre Cohen, Président,
TISSEO
7 Esplanade Compans-Caffarelli,
B.P. 11120,
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Objet : Accessibilité et sécurité du tramway T1/E de Toulouse

Monsieur le Président,

Nous revenons vers vous après notre rencontre du 13 janvier avec M. Carreiras, Mme Dedeat, et Messieurs Bonneau de la SMAT et Bernard, référent accessibilité à TISSEO.

Malgré une rencontre cordiale, nous regrettons de n'avoir pu vous rencontrer en personne, ce qui aurait marqué l'importance que vous attachez aux questions d'accessibilité et de sécurité que nous soulevons. Nous vous renouvelons par la présente notre demande d'entretien.

Lors de cette rencontre, nous avons rappelé les deux principaux points de litige qui nécessitent une réponse urgente en raison des risques d'accidents : la dimension des lacunes horizontales, de près de 8 cm, au droit des portes simples, et qui dépassent donc la norme, et la dimension des lacunes horizontales de près de 5 cm, au droit des portes doubles, censées être utilisées par les PMR (*personnes à mobilité réduite*), tandis que rien n'empêche l'utilisation des premières et que la signalétique des secondes est déficiente.

A ce sujet, nous avons rappelé que l'arrêté de juillet 2009 ne pouvait contredire la loi de 2005 qui prévoit les mêmes droits pour tous et donc les mêmes conditions d'accès, ce qui s'oppose à des portes réservées spécialement aux PMR.

Les deux documents que nous avons présentés (*diaporama TISSEO de présentation de la maquette du tramway de novembre 2007, prévoyant des lacunes de 20 à 30 mm et le procès-verbal de la réunion de la commission d'accessibilité du 29 juin 2010*) indiquaient des dimensions de lacunes bien inférieures à ce que nous avons pu constater en réalité. Ainsi, le *PV de la commission du 29 juin 2010, page 5 indique « l'espace quai / tramway est entre 25 et 35 mm en transversal... »*)

Nous avons aussi rappelé les recommandations du COLIAC (*Comité de Liaison pour l'Accessibilité des transports, du cadre bâti et du tourisme*) d'octobre 2003 sur l'Accessibilité des réseaux de tramway :

Voir page 2, encadré en bas à droite : le COLIAC recommande... : 1° **l'écart à réduire entre le quai et le tramway : 2 cm maximum** (chaque fois que possible) pour la lacune

horizontale et la lacune verticale, afin de favoriser un accès (quasiment) de plain-pied et, par là même, faciliter la montée et la descente de tous les usagers.

Il nous a pourtant été répondu par la SMAT qu'il était impossible de réduire les dimensions de ces lacunes horizontales, ce que nous contestons, arguant des solutions mises en place dans d'autres villes et des éléments suivants.

L'étude des documents, que nous avons demandés lors de cette rencontre (*et qui nous ont été transmis*), à savoir les procès-verbaux des dernières commissions départementales consultatives de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) dans les ERP (*commissions des 21 septembre et 16 novembre 2010*) ainsi que le rapport des essais à blanc du tramway T1 de Toulouse, vient confirmer notre position.

En effet, le PV de la Sous-Commission Départementale Consultative de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) des Personnes Handicapées dans les ERP du 21 septembre 2010, et **surtout la réponse de la SMAT en annexe de ce PV, sont bien clairs à ce sujet.**

Ainsi, voir page 3 du PV : Affaires diverses : dossier ligne E du tramway : A) Questions posées 2. le lien entre le matériel roulant et les quais : dimension de l'espace libre horizontal compris entre le quai et le wagon, décalage en hauteur du wagon par rapport au quai ?

Réponse de la SMAT : « Lien entre matériel roulant et quai : la lacune horizontale entre le tramway et le pied au niveau des portes doubles (accessibles aux personnes à mobilité réduite) a été mesurée entre 2,5 et 4,5 cm. **Cette largeur peut être réduite en réglant la position de la barre de seuil des portes (actuellement toutes rentrées au maximum). Ces barres de seuil peuvent être sorties de 2 à 3 cm, réduisant d'autant la lacune.** »

De plus, vous trouverez en pièces jointes, pour comparaison, le rapport des essais à blanc d'une des dernières lignes de tramway de Bordeaux, documents fournis par la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB).

La comparaison de ce document avec celui de Tisseo – Alstom pour Toulouse permet de relever les points suivants :

Sur le document de la CUB pour le tramway de Bordeaux, datant de 2008 :

Page 8 : « Portes d'accès avec seuils sortis : **lacunes horizontales, une valeur nominale de 29,5 mm, une valeur minimale de 16 mm et une valeur maximale de 49 mm** »

Page 16 à 20 : Annexe 6 : vérifications des nez de quai : les mesures des lacunes pour chaque quai sont **comprises entre 20 et 35 mm en horizontal pour les portes doubles.**

Sur le document TISSEO – ALSTOM du 15 octobre 2010 : rapport d'essais gabarit ligne E :

Page 5 : « Concernant les portes doubles : débordement seuil fixe de 26 mm, débordement seuil rétractable de 40 mm conduisant à une **lacune horizontale théorique de 37 mm** et à une lacune verticale de 18 mm »

Page 6 : « Résultats lacune horizontale :

... lacune horizontale moyenne sur stations au droit des portes doubles et simples est respectivement de l'ordre de **36,5 et 70 mm** (pour un théorique calculé respectivement à **37 mm et 71 mm**

Mesures au niveau des portes doubles :

Ecart type=4,9 **valeur maxi=46mm valeur mini=20mm** valeur maxi à ne pas dépasser : 50 mm »

Les lacunes du tramway de Bordeaux mesurent en moyenne 10 mm de moins que celles du tramway de Toulouse. Cela est donc bien possible, contrairement à la nécessité d'un jeu minimum de 35 mm qui nous a été opposée par les techniciens SMAT et TISSEO.

Le point précis de la question de l'accidentologie des PMR dans les transports guidés et le lien avec la dimension des lacunes, devrait constituer une préoccupation majeure des responsables de la SMAT. Nous ne manquerons pas de vous fournir prochainement des éléments complémentaires démontrant ces risques.

Nous réitérons par la présente notre demande de solution d'urgence.

Persuadés que vous avez à cœur de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap, nous comptons sur votre compréhension.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Pour le CIAH 31,

Odile MAURIN et Rémy BLESSON

Pièces jointes :

- CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) – 15 octobre 2008 - Projet tramway – Phase 2 : ligne B – Claveau 2 : Essai en ligne – Dossier d'autorisation d'essais – Procédure d'ouverture de voies

Associations membres du CIAH 31 :

- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSléxiqUes 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- CSC (Connaitre les Syndromes Cérébelleux)
- Être Et Avoir 31
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)